

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.

Vu le code de la voirie routière

Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation

Vu la demande du 07/10/2022 de fermeture à la circulation de la société TPCF-COLAS pour les travaux de la Voirie 2022 situés sur la Route de Chogne située sur la VC n° 06.

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux de Voirie 2022, des travaux seront effectués par la société TPCF-COLAS sur la VC 06 hors agglomération sur la Route de Chogne à Pradines, du lundi 10 Octobre au vendredi 14 Octobre 2022 inclus.

Article 2 : Durant cette période, **cette partie de la VC n° 06 sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation pour les véhicules légers et les poids lourds.** Un itinéraire de déviation sera indiqué.

Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- La société TPCF-COLAS.

Fait à PRADINES, le 07 Octobre 2022.

Le Maire,
Charles BRUN.

